

L'index égalité Hommes-Femmes LAB-SERVICE

Conformément à l'article L.1142-8 du code du travail, la société LAB-SERVICE a établi son index de l'Égalité Femmes-Hommes au sein de son entreprise.

La direction tient à rappeler que l'égalité de rémunération, d'évolution, des conditions de travail entre les femmes et les hommes pour un même travail constitue un élément essentiel dans sa gestion des ressources humaines.

A ce titre, l'index a été calculé en prenant en compte la période courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Malheureusement, le premier indicateur, « écart de rémunération », n'est pas mesurable. En effet, au regard de la composition de nos équipes, moins de 40% des effectifs totaux représentent des groupes valides au regard de la définition donnée par la loi.

L'indicateur d'écart de taux des augmentations individuelles a une note de 35/35.

Sur la période étudiée, les personnes de retour de congé maternité ont été augmentées au mois de janvier, comme l'ensemble des salariés de la société. Par conséquent la note obtenue est de 15.

Enfin, concernant les 10 rémunérations les plus hautes versées au sein de LAB-SERVICE, la note de 5/10 a été attribuée.

Outre des résultats satisfaisants, LAB-SERVICE reconnaît et applique au quotidien le principe d'égalité entre ses collaborateurs sans autre considération que ses compétences professionnelles. Conformément aux dispositions légales, l'index a été déposé auprès des autorités compétentes.